

Présents: Mmes Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI, M Guillaume LEJEUNE, Damien NOGUES, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT.

Absent excusé: M Patrick CREMA, Philippe ROCCHIETTI, Mme Michèle DASNOY.

Mme DASNOY a donné procuration à Mme LARTIGUE.

1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen

Plusieurs commissions, bureaux et conseils d'agglomération ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : Chacun des participants à ces commissions a présenté les points importants concernant la commune.

2- Délibération pour la modification de publicité des actes

Les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés ou notifiés aux personnes intéressées.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique sur le site internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Elles peuvent choisir par délibération les modalités de publicité des actes :

- soit par affichage,
- soit par publication papier
- soit par publication électronique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a choisi la publicité sous forme électronique sur le site internet de la commune à l'unanimité des membres votants.

3- Délibération pour la signature d'une convention avec TE47 pour la récupération de la redevance orange.

Les études menées tant au niveau local que national montrent que certains opérateurs de réseaux de communication électronique ne payent pas toujours les redevances d'occupation du domaine public qu'ils devraient payer aux communes.

Dans le cadre de ses compétences en matière de gestion des réseaux et notamment d'enfouissement coordonné des réseaux électriques et de télécommunication, TE47 est un interlocuteur pertinent pour maîtriser et contrôler les montants des redevances dues par les opérateurs.

Les collectivités pourront bénéficier de cette assistance par le biais d'une adhésion à TE47 pour cette mission.

Cette adhésion implique la signature d'une convention avec TE47.

Le processus d'adhésion devra permettre de couvrir les coûts des actions engagées par TE47 et repose sur le reversement par la collectivité d'une contribution à hauteur de 40% la 1^{ère} année et de 20% les années suivantes des sommes récupérées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres votants que la commune adhère à la mission proposée par TE47 et autorise M le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

4- Délibération pour le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association de pétanque

Le chalet utilisé par l'association de « l'amicale de la pétanque » a été cambriolé dans la nuit du 13 au 14 avril 2022.

Tout le matériel de l'association ayant été dérobé, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1010 € correspondant au remboursement de l'assurance afin de permettre le rachat du matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le versement de cette subvention par 7 voix pour et une abstention.

5- Délibération pour approuver la nouvelle CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 28 juin 2022 pour se prononcer sur l'évaluation des charges liées aux transferts et dé-transferts de la compétence voirie pour ce qui concerne notre commune.

Pour la commune, l'évaluation des charges transférées est la suivante :

En fonctionnement :

+ 14 552 €

- 7 245 €

Soit une attribution de compensation de fonctionnement de 7 307 €

En investissement :

+ 14 583 €

Soit une attribution de compensation d'investissement de 14 583 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le rapport de la CLECT à l'unanimité des membres votants.

6- Délibération pour les ratios d'avancement de grade du personnel communal

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer après avis du Comité Social Territorial (CST) pour tout avancement de grade le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu en déterminant un taux appliqué à l'effectif de fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Il est proposé de fixer un taux d'avancement de 100 % pour tous les emplois de la municipalité.

Ce taux a été approuvé par le CST.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition par 6 voix pour et 2 abstentions.

7- Délibération pour la modification des statuts de TE47

Le syndicat d'énergie de Gironde a structuré avec la banque des territoires un plan d'accompagnement au financement des travaux par les communes, pouvant aller jusqu'à une prise en charge des travaux par le syndicat. Pour envisager une action similaire, TE47 doit compléter ses statuts actuels.

D'autres modifications mineures sont introduites dans le document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification des statuts à l'unanimité des membres présents.

8- Délibération pour une éventuelle modification de la taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement, qui était versée à la municipalité par les administrés qui augmentent leur surface de plancher ou posent des panneaux solaires, évolue : une partie de celle-ci doit être reversée à L'EPCI à partir du 1^{er} septembre 2022.

Bien que la décision ne soit pas prise, on s'orienterait vers un versement de 20% à l'EPCI et de 80% à la commune.

Le taux réel perçu par la commune passerait ainsi de 3% à 2,4 %.

D'autre part, il semblerait que le déclenchement du paiement de la taxe ne se ferait plus par la validation du permis de construire ou de la DP mais par la fourniture du certificat d'achèvement des travaux. Cela rendrait le paiement de la taxe tributaire du bon vouloir de l'administré qui a réalisé les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est prononcé pour ne pas faire évoluer le taux de la taxe d'aménagement, étant entendu qu'il peut être modifié chaque année si besoin.

9- Délibération pour l'élection des membres du CA du SIVU

Il convient de désigner à nouveau un délégué titulaire et un délégué suppléant afin d'adhérer au SIVU chenil de Caubeyres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a désigné à l'unanimité des membres votants :

Titulaire : Nathalie ROSSI,

Suppléant : Jean-Marie ROBERT.

10- Délibération pour la signature de la convention avec l'agglomération d'Agen pour l'entretien des voies communales

L'entretien des voies communales peut être réalisé pour tout ou partie par les services de l'agglomération d'Agen.

Dans le cadre de ces prestations, une convention sera établie entre la commune et l'agglomération d'Agen pour fixer les modalités d'intervention et les coûts associés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, autorise M le Maire à signer cette convention.

11- Réponse au questionnaire « SCOT et urbanisme » de l'agglomération d'Agen

Le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) et le PLUi devront être réactualisés et signés en 2025.

La démarche d'instruction des évolutions souhaitées pour ces documents a débuté par la réponse à un questionnaire demandé par l'agglomération d'Agen. Ce questionnaire a été complété par les adjointes, le correspondant à l'urbanisme et le Maire, initiant ainsi la démarche de révisions de ces documents.

12- Proposition de coupure de l'éclairage public

L'éclairage public est une compétence exercée par l'agglomération d'Agen. A ce titre elle gère 18000 points lumineux et paye une facture annuelle d'électricité d'environ 1,5 millions d'euros.

Compte-tenu de la hausse du prix de l'énergie, de façon à réaliser des économies, mais également à limiter la pollution lumineuse, l'agglomération souhaite couper l'éclairage public une partie de la nuit.

Après en avoir débattu, le conseil municipal propose une coupure de 23h00 à 06h00 du matin. Cette proposition sera portée par le correspondant voirie ou le Maire dans les instances de décision.

13- Avancement du dossier de sécurisation du carrefour Saint Philipp

Le projet final, présenté en conseil municipal, a été validé dans une réunion ad'hoc avec les services de l'agglomération et du Conseil Départemental.

La DP pour la réalisation des travaux a été déposée le 5 septembre auprès des services de l'urbanisme.

Dès que nous aurons obtenu l'accord pour cette DP, les services de l'agglomération d'Agen lanceront l'appel d'offre.

Le début des travaux pourrait être envisagé en janvier 2023.

14- Divers

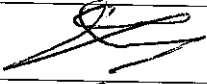

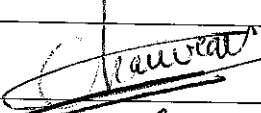



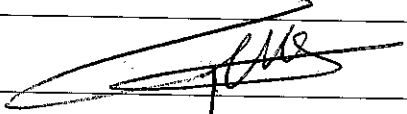
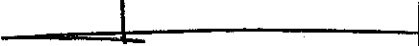
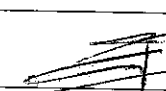
Correspondant incendie et secours: Ghislaine LARTIGUE sera désignée par arrêté pour remplir ce rôle auprès des services concernés.

Façades fleuries: les 3 familles participantes au concours ont été récompensées le jour de la fête de la pomme.

Récupération de tombes laissées à l'abandon: La procédure de récupération, pilotée par Sandrine ROCCHIETTI, va être lancée formellement par un affichage sur la douzaine de tombes concernées dans un 1^{er} temps.

La procédure de récupération dure officiellement 18 mois à partir de l'affichage.

Signatures

Michèle DASNOY	
Ghislaine LARTIGUE	
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	 Absent
Guillaume LEJEUNE	
Damien NOGUES	
Alain PERRY	
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	 Absent